

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 12 avril 2007**

Date de convocation : 5 avril 2007

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18

Présents : 12

Procurations : 3

L'an deux mille sept le 12 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

PRÉSENTS : Laurent AUBUCHOU, Martine BERT, Jean-Louis CROUSEILLES, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Jérôme GASIE, Patrick MOURA, Gilbert CANEROT, Christine LABARRERE, Jean-Jacques CLAVERIE, Hilaire LAPORTE, Antoine CUYAUBERE

EXCUSES : Catherine BERGERET, Marie PAYOT, Pierre DABAN

PROCURATIONS : Pierre SAUBATTE à Patrick MOURA, Guy BASSI à Gilbert CANEROT, Pierre-Robert GUICHOU à Jean-Louis CROUSEILLES

Secrétaire de séance : Guy LABARRERE

### **1 - AMENAGEMENT PARCELLE AC 348 : adopté à l'unanimité**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 30 mars 2007, il avait été décidé de céder le solde de la parcelle AC 348. Il propose d'engager une étude de faisabilité pour l'aménagement de ce terrain et de solliciter tout organisme concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** d'engager une étude de faisabilité pour l'aménagement du solde de la parcelle AC 348.

**DECIDE** de solliciter tous les organismes concernés par cet aménagement.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

### **2 – ASSAINISSEMENT - Augmentation du prix du m3 d'eau : adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans un programme conséquent d'investissements pour assurer la réhabilitation du réseau d'assainissement. Ces travaux ont été demandés par les financeurs (Conseil Général et Agence de l'Eau), afin d'améliorer la qualité des effluents de rejet et pouvoir ainsi bénéficier de financements pour l'extension du réseau.

Il convient donc de prévoir des ressources et à ce titre il propose d'augmenter le prix de l'eau comme suit :

- prix du m3 d'eau de 0.80 € HT à 0,90 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** d'augmenter le prix du m3 d'eau de 0.80 € HT à 0,90 € HT

### **3 - BACADES ETRANGERES : adopté à l'unanimité**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de bacade étrangère a été formulée par M. Pierre POMMIES, pour des juments sur les terres indivises avec Arthez d'Asson.

Suite à l'avis favorable de la Commission Indivise du 23 mars 2007, il propose d'accepter cette demande et de fixer les règles suivantes :

- Tarif de 50 € par jument
- Gratuité pour les poulains de moins d'un an
- Date d'estive : 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2007
- Une demande par année à renouveler

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
**ACCEPTE** la requête de M. Pierre POMMIES  
**APPROUVE** les règles proposées  
**FIXE** le tarif des bacades étrangères pour les chevaux à

- 50 € par bête
- Gratuit pour les poulains de moins d'un an

#### **4 - CONVENTION AO 1 – AO 2 TRANSPORT SCOLAIRE : adopté à l'unanimité**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté par délibération du 18 février 2002 la délégation de compétence en matière de transport scolaire. La convention AO1-AO2 passée entre le Conseil Général et la commune arrivant à son terme en fin d'année scolaire 2006-2007, doit être renouvelée pour une période de trois ans.

Le Maire propose le renouvellement de cette convention avec le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** le renouvellement de la convention AO 1 – AO 2 avec le Conseil Général

**AUTORISE** le Maire à signer la convention.

#### **5 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS HLM AU CLOS SAINT-MARTIN : adopté à l'unanimité**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer le coût de l'entretien des espaces verts des HLM réalisé par le service technique communal.

M. le Maire propose de le fixer à 170 € pour 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de fixer le coût de l'entretien des espaces verts des HLM à 170 € pour 2007.

#### **6 - ASSAINISSEMENT : TAXE DE RACCORDEMENT : adopté à l'unanimité**

M. le Maire rappelle la délibération du 30 mars 1990, qui fixait la taxe de raccordement à l'égout pour les maisons neuves et existantes.

Il expose que les taxes concernant une maison neuve (de M. Jean-Marc SECULA) et une construction existante (de M. et Mme Philippe SECULA), n'avaient pas été acquittées à l'époque du raccordement au réseau public. Cette situation devant être régularisée, il propose d'appliquer les tarifs fixés en 1990, soit 1219,59 € (8000 Frs en 1990) pour les maisons neuves et 381,12 € (2500 Frs en 1990) pour les constructions existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** d'appliquer la taxe de raccordement au tarif fixé en 1990, soit 1219,59 € pour les maisons neuves (pour J-Marc SECULA) et 381,12 € pour les constructions existantes (pour M et Mme Philippe SECULA) pour régularisation.

**AUTORISE** le Maire à faire

- une réduction de titre de 305.41€ sur le titre n° 19 de 2006 en faveur de M. Jean-Marc SECULA
- une réduction de titre de 152.88€ sur le titre n° 20 de 2006 en faveur de M. et Mme Philippe SECULA.

#### **7 - VENTE DE BOIS : adopté à l'unanimité**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande concernant l'achat de bois de chauffage sur la parcelle indivise cadastrée H 282. Après avis favorable de la Commission Indivise du 23 mars 2007, M. le Maire propose de vendre le bois de chauffage sur pied au plus offrant, avec prix minimum fixé à 12 € le stère. La coupe pourra s'effectuer en période hivernale 2007-2008. La recette sera partagée entre les communes d'Asson et d'Arthez d'Asson au prorata de leurs droits respectifs soit 15/23èmes pour Asson et 8/23èmes pour Arthez d'Asson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal



<b>Nom</b>	<b>Emargement</b>	<b>Observations</b>
<b>AUBUCHOU Laurent</b>		
<b>BASSI Guy</b>	Excusé	Procuration à Gilbert Canérot
<b>BERGERET Catherine</b>	Excusée	
<b>BERT Martine</b>		
<b>CANEROT Gilbert</b>		Procuration de Guy Bassi
<b>CLAVERIE Jean-Jacques</b>		
<b>CROUSEILLES Jean-Louis</b>		Procuration de P.R. Guichou
<b>CUYAUBERE Antoine</b>		
<b>DABAN Pierre</b>	Excusé	
<b>GASSIE Jérôme</b>		
<b>GUICHOU Pierre-Robert</b>	Excusé	Procuration à J.L. Crouseilles
<b>GUILHAMET Georges</b>		
<b>LABARRERE Christine</b>		
<b>LABARRERE Guy</b>		
<b>LAPORTE Hilaire</b>		
<b>MOURA Patrick</b>		Procuration de P. SAUBATTE
<b>PAYOT Marie</b>	Excusée	
<b>SAUBATTE Pierre</b>	Excusé	Procuration à P. MOURA